

Vouvray, le 23/09/10

Equipements pour espaces de jeux

ZI L'Etang Vignon
37210 VOUVRAY

Tél. 02.47.40.44.44

Fax 02.47.52.65.55

E-mail

Site WEB <http://www.proludic.com>

RESIDENCE LES GRANDES COUDRAIES
Monsieur VILLARD Olivier

12 RUE DU VAL VERT

Devis 21001899 P

Du 17/09/2010 **A Rappeler sur votre commande**

Projet n° 1004604A

Date Limite de validité 31/12/2010

91190 GIF SUR YVETTE

France

Vos Références	Représentant	Code client	OP
Aménagement selon plan N° 10-GIFS-Y-1 Fourniture et pose de jeux pour enfants	VIRGINIE GUYOT 06.82.56.97.61 Suivi interne : Catherine PERRIER	P0023810	CA

Référence	Désignation	Qté	Unité	Prix unitaire H.T.	Montant H.T.
DEPJEU	DEPOSE DE PANNEAU D'INFORMATION EXISTANT <i>Remise de 10,00 %</i>	1,000	UN	84,00 -8,40	75,60
	Hors dépose des plots béton				
DEPJEU	DEPOSE DE TOBOGGAN LUDOPARC EXISTANT <i>Remise de 10,00 %</i>	1,000	UN	313,50 -31,35	282,15
	Hors dépose des plots béton				
DEPJEU	DEPOSE DE JEU RESSORT LUDOPARC EXISTANT <i>Remise de 10,00 %</i>	1,000	UN	82,00 -8,20	73,80
	Hors dépose des plots béton				
TER1M3	FORFAIT TERRASSEMENT 1ER M3 <i>Remise de 10,00 %</i>	1,000	UN	774,80 -77,48	697,32
TERM3SUP.ID	TERRASSEMENT M3 <i>Remise de 10,00 %</i>	4,000	M3	114,60 -11,46	412,56
DB10.51-100	DALLE BETON EP 10/12 CM - 51-100 M2 <i>Remise de 10,00 %</i>	61,000	M2	52,00 -5,20	2 854,80
Z SIGNALETIQ	PANNEAU D'INFORMATION J2884A <i>Remise de 10,00 %</i>	1,000	UN	352,00 -35,20	316,80
PJ2884A	POSE DU J2884A <i>Remise de 10,00 %</i>	1,000	UN	85,00 -8,50	76,50
J479B	PORTIQUE METAL SIEGE PROLUDIC HT2400 TYPEB <i>Remise de 10,00 %</i>	1,000	UN	1 478,00 - 147,80	1 330,20
PJ479B	POSE DU J479B <i>Remise de 10,00 %</i>	1,000	UN	315,00 -31,50	283,50
J2400B	TOURNIQUET -B <i>Remise de 10,00 %</i>	1,000	UN	1 770,00 - 177,00	1 593,00
PJ2400B	POSE DU J2400B <i>Remise de 10,00 %</i>	1,000	UN	186,00 -18,60	167,40
SOLP.10.51-10	SOL POLYGOMME EP10MM 51-100M2	13,500	M2	64,90	

.../...

Vos Références	Représentant	Code client	OP
Aménagement selon plan N° 10-GIFSY-1 Fourniture et pose de jeux pour enfants	VIRGINIE GUYOT	P0023810	CA

Référence	Désignation	Qté	Unité	Prix unitaire H.T	Montant H.T.
	<i>Remise de 10,00 %</i>			-6,49	788,54
SOLP.30.51-10	SOL POLYGOMME EP30MM 51-100M2 HCL1100	26,000	M2	91,70	
	<i>Remise de 10,00 %</i>			-9,17	2 145,78
SOLP.40.51-10	SOL POLYGOMME EP40MM 51-100M2 HCL1400	21,500	M2	102,40	
	<i>Remise de 10,00 %</i>			-10,24	1 981,44
GARDIEN	FORFAIT GARDIENNAGE CHANTIER. 8H	1,000	UN	296,10	
	<i>Remise de 10,00 %</i>			-29,61	266,49
J828A	LE CYCLO	1,000	UN	505,00	
	<i>Remise de 20,00 %</i>			- 101,00	404,00
	OFFRE PROMOTIONNELLE				
PJ828A	POSE DU J828A	1,000	UN	164,00	
	<i>Remise de 10,00 %</i>			-16,40	147,60
	sur gazon bien entretenu existant				
J3858A	J3850 SP3	1,000	UN	1 835,00	
	<i>Remise de 20,00 %</i>			- 367,00	1 468,00
	OFFRE PROMOTIONNELLE				
PJ3858A	POSE DU J3858A	1,000	UN	538,00	
	<i>Remise de 10,00 %</i>			-53,80	484,20
	sur gazon bien entretenu existant				
J3960	PETITE BALANCOIRE TIBOO	1,000	UN	804,00	
	<i>Remise de 20,00 %</i>			- 160,80	643,20
	OFFRE PROMOTIONNELLE				
PJ3960	POSE DU J3960	1,000	UN	331,00	
	<i>Remise de 10,00 %</i>			-33,10	297,90
	sur gazon bien entretenu existant				
LOCBAR	FORFAIT LOC/INST DE BARRIERES	1,000	ML	1 159,45	
	<i>Remise de 10,00 %</i>			- 115,94	1 043,51
	55 ml pendant 23 jours				

Délai de Production, Jeux : 3 à 6 semaines, Sport : 6 à 8 semaines

Poids estimatif : 363 KG


 VERIFIEZ SI VOTRE MATERIEL EST CONFORME
AUX CONDITIONS D'INSTALLATION

Réf..

Réf...B

Réf...A

Réf...A

Réf...B

 - Fixation par enfouissement (Réf... ou Réf...A)
 - Fixation pour platine sur dalle béton (Réf...B)

Réf...A

Réf...B

Bon pour Accord

Nom :

Date :

N° SIRET OBLIGATOIRE :

Cachet et signature

Montant net H.T.

17 834,29

Montant TVA

19,60

3 495,52

Montant TOTAL T.T.C.
21 329,81 €
Paiement : Chèque à réception de facture. Sous réserve d'acceptation par notre organisme d'assurance crédit.

Port : 7% du montant de la commande avec minimum de 25€. Franco à partir de 1500€.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

GÉNÉRALITÉS

Les renseignements portés sur les catalogues, prospectus, tarifs, modèles, notices, n'engagent pas le vendeur qui se réserve le droit de les modifier à tout moment et sans préavis.

COMMANDE

Sera considérée comme nulle toute condition particulière d'achat figurant sur le bon de commande client qui serait en opposition aux conditions ci-après définies.

Tout ordre déjà reçu et confirmé par le vendeur sera considéré comme accepté par le client. En cas de modification d'un ordre, les conditions préalablement accordées ne seront reconduites qu'après accord et confirmation du vendeur.

L'annulation de commande ne pourra pas intervenir dans un délai supérieur à 15 jours après réception de l'ordre. Cette disposition sera applicable sur l'ensemble des matériels standards contenus dans nos catalogues de vente. Elle ouvrira droit à pénalité dans tous les autres cas.

Les commandes de pièces détachées sont réputées fermes et définitives. L'ensemble des matériels et pièces détachées ne peuvent être ni repris, ni échangés. La facturation de nos matériels et pièces détachées interviendra à partir de la date de mise à disposition de la commande.

PRIX

Les prix indiqués sont valables du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Le vendeur se réserve la possibilité de les modifier en fonction des conditions économiques en vigueur.

TRANSPORT ET LIVRAISON

Notre marchandise est expédiée franco destination (France Métropolitaine hors Corse uniquement) à partir d'un montant minimum facturé de 1500 € hors taxe.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation d'une commande.

Notre marchandise voyage aux risques et périls du client. En cas de manquants, pertes ou avaries, le client doit exercer tous ses recours contre le transporteur, formuler des réserves sur le bon de livraison contresigné par le livreur et confirmer celles-ci par lettre recommandée au transporteur dans les 72 heures suivant la date de réception.

RÈGLEMENT

Les factures sont payables, sauf stipulation contraire, à 30 jours date de facturation. En cas de règlement par traite, celle-ci doit parvenir acceptée au vendeur huit jours après son expédition.

INCIDENTS DE RÈGLEMENT

A défaut de paiement à l'échéance fixée, l'intégralité des sommes dues par le client deviendra exigible immédiatement. Les sommes impayées porteront de plein droit intérêt au taux légal.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ DES MATÉRIELS

Toutes les ventes de matériels interviendront avec la clause de réserve de propriété, subordonnant le transfert de celle-ci au parfait paiement de leur prix et autorisant le vendeur à défaut de paiement à rentrer en possession des marchandises. Néanmoins, l'acheteur en sera responsable jusqu'à restitution intégrale.

GARANTIES

L'ensemble de ces garanties s'applique sur tous les équipements Proludic contenus dans nos catalogues de vente.

1. Garantie standard

(Tout défaut ou vice de fabrication constaté à la livraison)

- 2 ans pour tout défaut ou vice de fabrication sur l'ensemble des composants des produits.

La garantie comprend la fourniture de pièces de rechange ou la réparation gratuite mais n'inclut pas l'intervention d'un technicien.

2. Extensions de garanties

• 5 ans pour les défaillances structurelles des produits Jeux et Sport dues à un défaut de matériau ou un vice de fabrication sur :

- les ressorts
- les pièces plastiques (sauf systèmes mobiles)
- les sertissages et assemblages des éléments en cordage

• 10 ans pour les défaillances structurelles des produits Jeux et Sports dues à un défaut de matériau ou un vice de fabrication sur :

- les pièces métalliques (sauf ressorts, systèmes mobiles ou mécaniques et visserie)
- les pièces en plastique haute densité (sauf systèmes mobiles ou mécaniques)
- les panneaux en contreplaqué antidérapant
- les poteaux d'ossature bois

• 25 ans pour les défaillances structurelles des produits dues à un défaut de matériau ou un vice de fabrication sur :

- les panneaux en contre-plaqué laqué, en compact ou en polyéthylène
- poteaux et châssis en acier galvanisé peint, acier galvanisé ou acier inoxydable
- les tubes en acier inoxydable

3. Exclusions de garanties

Sont exclus de la garantie :

- l'usure normale résultant de l'utilisation des matériels
- les problèmes d'origine esthétique telles que fissuration normale des bois massifs et lamellés-collés, décoloration des surfaces peintes, des panneaux contre-plaqué, compact ou polyéthylène et des pièces plastiques
- la détérioration du matériel due à une installation non conforme aux spécifications du vendeur
- la détérioration du matériel due au non respect des spécifications d'entretien et de maintenance
- la détérioration du matériel due à des conditions anormales d'utilisation (vandalisme, défaut de surveillance...)
- tout matériel fourni par le client ou commandes originales et spécifiques imposées par ce dernier
- toute indemnisation pour perte d'exploitation si un équipement est rendu temporairement inutilisable.

4. Prise d'effet

La garantie prend effet à compter de la date de livraison de la marchandise par le transporteur au client.

L'échange ou la réparation d'une pièce ne prolonge pas la durée de garantie de celle-ci.

Pour bénéficier de la garantie, le client devra avertir la société Proludic par courrier dans les 48 heures suivant la constatation du vice ou défaut. Au besoin, il condamnera l'aire de jeux.

LITIGES

En cas de contestation des présentes conditions de vente, il est fait attribution de juridiction au Tribunal de Commerce de TOURS.